

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 22 MARS 2021**

**Délibération n° :**

DL 19/2021

**Objet :**

Création d'un emploi permanent statutaire ou contractuel – Directeur Général Adjoint

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 22 mars 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS) (présent du point 2 au 10)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. QUEANT (suppléant – CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS) (présent du point 2 au 10)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

**Avaient donnés pouvoir :**

M. CAMBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) a donné pouvoir à Monsieur CORDIER (titulaire – CPS)

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BAY (titulaire – CCHVC) ; M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

---

EN EXERCICE : 41  
PRESENTS : 25  
VOTANTS : 28

**Délibération n°DL19/2021**

**Création d'un emploi permanent statutaire ou contractuel : Directeur Général  
Adjoint**

**Le comité syndical,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 et 3-3-2°,

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** la délibération portant sur l'adoption du tableau des effectifs des emplois permanents,

**Considérant**, qu'il convient de créer un emploi permanent afin de permettre le recrutement d'un Directeur Général Adjoint et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés ou attachés principaux territoriaux.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la création d'un poste de Directeur Général Adjoint à temps complet,

**Approuve** la définition des missions et compétences nécessaires à cet emploi pour occuper les missions de Directeur Général Adjoint,

**Autorise** le principe de recours à un agent, fonctionnaire ou le cas échéant contractuel, disposant impérativement de l'expérience et de l'expertise nécessaires à la bonne conduite des missions en raison des spécificités des domaines de compétences du SIOM,

**Dit** que la rémunération de l'agent sera calculée au regard de l'expérience professionnelle par référence à la grille indiciaire du grade :

- d'attaché principal territorial entre le 1<sup>er</sup> et le 10<sup>ème</sup> échelon, à savoir entre :
  - L'indice brut 593 majoré 500 - minimum soit le 1<sup>er</sup> échelon,
  - L'indice brut 1015 majoré 821 - maximum du 10<sup>ème</sup> échelon, du grade du recrutement,
- d'attaché territorial entre le 1<sup>er</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon, à savoir entre :
  - L'indice brut 444 et majoré 390- minimum soit le 1<sup>er</sup> échelon,
  - L'indice brut 821 et majoré 673 – minimum soit le 11<sup>ème</sup> échelon, du grade du recrutement.

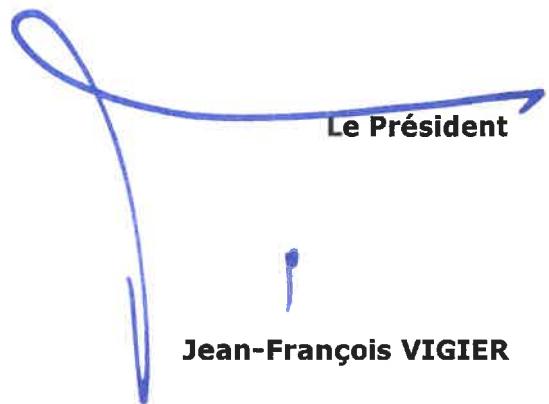
L'agent recruté percevra le régime indemnitaire en vigueur pour les agents titulaires et non titulaires de ce grade.

**Précise** que les indices précités sont susceptibles d'être modifiés selon l'évolution de la règlementation en vigueur,

**Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

Pièce transmise en Préfecture le : **~ 1 AVR. 2021**  
Affichée le : **~ 1 AVR. 2021**

  
**Le Président**  
**Jean-François VIGIER**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL19_2021
Date de la décision:	2021-03-22 00:00:00+01
Objet:	Création d'un emploi permanent statutaire ou contractuel - Directeur Général Adjoint
Classification matières/sous-matières:	4.2
Identifiant unique:	091-200062321-20210322-DL19_2021-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20210322-DL19_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1032
nom original: dl19.pdf	application/pdf	132875
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20210322-DL19_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132875
nom original: Note présentation DL 19.pdf	application/pdf	84596
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20210322-DL19_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	84596

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2021 à 11h00min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2021 à 11h05min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2021 à 11h05min19s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	1 avril 2021 à 11h12min15s	Reçu par le MIAT le 2021-04-01